

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2011

Siège social : Mairie de Rambouillet – Place de la Libération – 78120 RAMBOUILLET Bureaux : 9, rue André Ampère – Z.I. du Pâtis – B.P 150 – 78515 RAMBOUILLET CEDEX

N° Vert 0 800 49 50 61

: 01.34.83.12.07 - : 01.34.83.81..54 : accueil@sictomrambouillet.fr

SOMMAIRE

Présentation du syndicat	Pages 3
La collecte	Pages 4 à 8
Le traitement	Pages 9 à 11
Les finances	Pages 12 à 17
L'administration générale	Pages 18 à 20
Les opérations en faveur de l'environnement	Pages 21 à 22

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le **SICTOM** de la Région de RAMBOUILLET a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 41 communes à partir de 2008 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat cette année là).

La **compétence "Ordures Ménagères"** est passée aux communautés de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Ainsi 28 communes ont intégré les 4 communautés de communes constituées à ce jour, 13 communes restent adhérentes directement :

- Plaines et Forêts d'Yveline : 14 communes dont La Boissière Ecole, Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines
- **Les Etangs** : 5 communes dont Auffargis, Les-Bréviaires, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perrayen-Yvelines et Saint-Léger-en-Yvelines
- Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines : 8 communes dont Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douaville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme
- **Val de Drouette** : 1 commune, Epernon
- Communes hors communautés de communes sont Bonnelles, Bullion, La-Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Chateaufort, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers, Les-Mesnuls, Ponthévrard, Rochefort-en-Yvelines et Senlisse

Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 4 représentants des communes le constituant, 2 titulaires et 2 suppléants. Lorsque les communes adhèrent à une communauté de communes, c'est celle-ci qui désigne les représentants des communes au SICTOM.

Le Comité Syndical a élu son **Président**, Benoît PETITPREZ, délégué de Bullion, en début de mandat.

7 vice-présidents l'assistent dans sa fonction.

Le **Bureau Syndical** est composé de 18 membres.

Le travail s'effectue essentiellement en Commission :

Finances, Communication, Appel d'Offres, Déchèteries, SICTOM de demain, CCUSP

LA COLLECTE

1 - L'organisation de la collecte.

L'ensemble de la collecte est confiée à un prestataire extérieur SITA lle de France, suite à une consultation effectuée en mars 2008. Le contrat de 5 ans expirera en mars 2013.

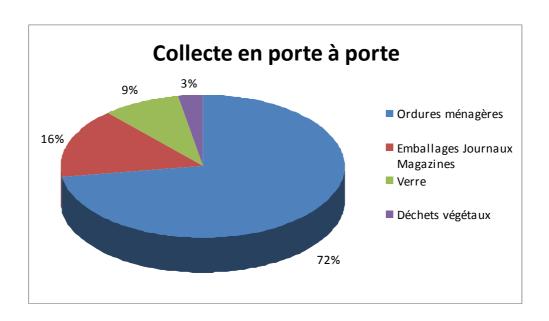
La collecte en régie concerne les encombrants et D3E sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

1-1 Collecte en porte à porte

- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 4 semaines.
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toute les semaines.

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif. De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs adaptés pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (du 30 mars au 30 novembre).

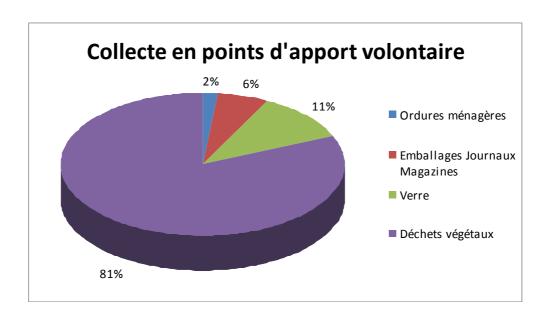
Ordures ménagères	22 936 tonnes
➤ Emballages	4 959 tonnes
> Verre	2 837 tonnes
➤ Déchets végétaux	851 tonnes
Soit un total de	31 583 tonnes



1-2 Collecte en points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. Cela donne les tonnages avec les proportions suivantes :

Ordures ménagères	48 tonnes
➤ Emballages	170 tonnes
➤ Verre	323 tonnes
➤ Déchets végétaux	1 828 tonnes
Soit un total de	2 369 tonnes

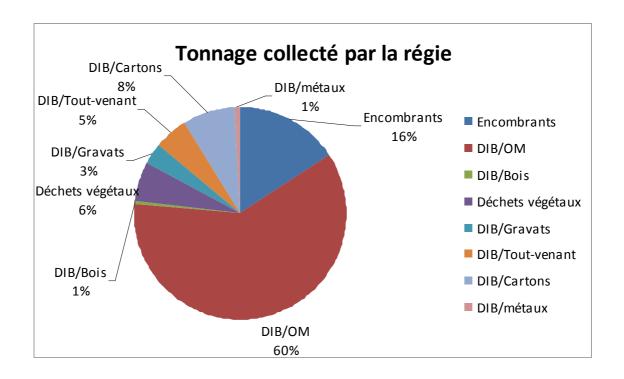


1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E". 3 996 rendez-vous ont été pris pour les encombrants dont 1 101 pour les déchets électriques. Ce service a collecté 333 tonnes d'encombrants en 2011.

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m³ et des collectes de bacs. Ce service en régie collecte 3 131 tonnes dont 235 tonnes de carton et 29 tonnes de métaux.

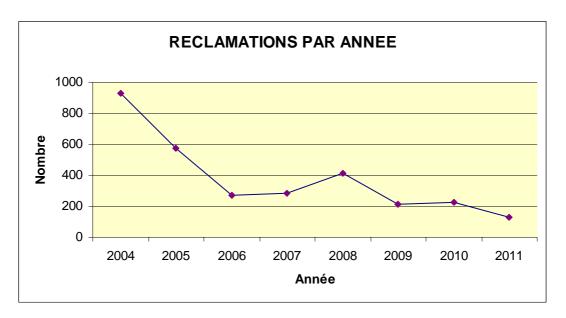
Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.



1-4 Qualité de la collecte

La Qualité de service reste très satisfaisante. Le nombre des réclamations enregistrées et justifiées s'élèvent à 129 et baisse de plus de 40% par rapport à l'année précédente.

Il reste toujours aussi faible au regard du nombre d'enlèvement effectué dans l'année, plus de 3 500 000.



Les évolutions de quantité collectées sont relativement faibles d'une année sur l'autre.

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

	2009	2010	2011
Ordures ménagères	22 943 tonnes	22 863 tonnes	22936 tonnes
Emballages	4 854 tonnes	4 885 tonnes	4959 tonnes
Verre	2 922 tonnes	2 837 tonnes	2837 tonnes
Déchets végétaux	727 tonnes	789 tonnes	851 tonnes
TOTAL	31 446 tonnes	31 374 tonnes	31583 tonnes

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

	2009	2010	2011
Ordures ménagères	54 tonnes	52 tonnes	48 tonnes
Emballages	162 tonnes	179 tonnes	170 tonnes
Verre	362 tonnes	338 tonnes	323 tonnes
Déchets végétaux	1 607 tonnes	1 569 tonnes	1828 tonnes
TOTAL	2 185 tonnes	2 138 tonnes	2369 tonnes

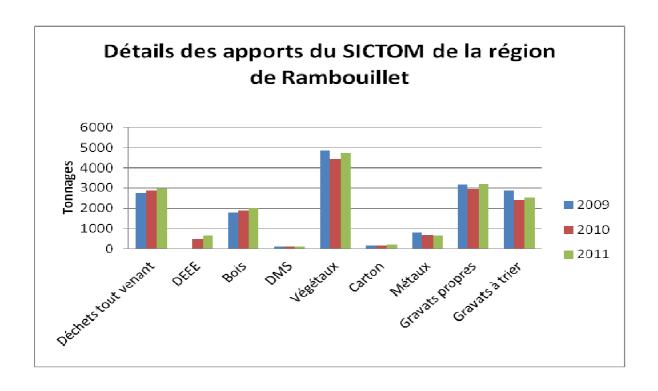
2 – Les déchèteries

La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA. Ce Syndicat regroupe la compétence traitement et valorisation des déchets pour 4 Syndicats :

- Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Le SICTOM du HUREPOIX
- Le SIRMATCOM de MAINTENON
- Le SICTOM d'AUNEAU

Sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, il y a 6 déchèteries : Rambouillet, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles et Droue-sur-Drouette. 17 061 tonnes ont été apportées dans ces déchèteries avec la répartition suivante :

	2009	2010	2011
Déchets tout venant	2 738 tonnes	2 875 tonnes	2963 tonnes
DEEE		469 tonnes	626 tonnes
Bois	1 777 tonnes	1 871 tonnes	2013 tonnes
DMS	118 tonnes	118 tonnes	125 tonnes
Végétaux	4 853 tonnes	4 428 tonnes	4735 tonnes
Carton	173 tonnes	184 tonnes	209 tonnes
Métaux	793 tonnes	656 tonnes	625 tonnes
Gravats propres	3 169 tonnes	2 942 tonnes	3204 tonnes
Gravats à trier	2 878 tonnes	2 435 tonnes	2561 tonnes
TOTAL	16 499 tonnes	15 978 tonnes	17061 tonnes



A l'échelle des 18 déchèteries du SITREVA, ce sont 59 848 tonnes de déchets qui ont été déposées pour 558 993 visites. Soit une hausse de 2.94% par rapport à 2010 Le rapport d'activités établi par le SITREVA est consultable aux services administratifs du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

LE TRAITEMENT

Comme indiqué dans le chapitre précédent, Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 182 communes pour 265 126 habitants.

Le dispositif de traitement et de valorisation des déchets est composé de plusieurs éléments :

- o 3 centres de transferts : Rambouillet, Droue-sur-Drouette et Ouarville
- O Une usine d'incinération située à Ouarville en Eure-et-Loir
- Un centre de traitement des mâchefers
- Un centre de tri situé ZA de Bel-Air à Rambouillet
- o Un centre de regroupement des déchets issus des déchèteries en régie
- Une compostière en régie située à Ouarville

Le SITREVA a délégué à la société VALORYELE la gestion de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique et le centre de tri des emballages au travers d'une DSP.

1- Les centres de transferts

Ils permettent aux camions de collectes de vider leur cargaison dans des centres de proximité et d'optimiser le transport vers l'usine d'incinération avec les bennes plus importantes. Ce dispositif a le double effet d'optimiser le transport en termes de kilomètres et de coût et d'assurer une sécurité de service en cas d'intempéries ou de difficultés de circulation.

2- L'usine d'incinération a traité 125 333 tonnes de déchets soit une baisse de 0,89 % par rapport à 2010, dont 75 546 tonnes issues du SITREVA composées d'ordures ménagères, d'encombrants et des refus de tri :

	Ordures ménagères	Encombrants	Refus de tri
Tonnages 2011	67 510	5 065	2 971
Variation par rapport à 2010	- 0,47 %	- 5.08 %	- 3.71 %

Il est à noté qu'en 2011 des investissements sur du renouvellement ou l'acquisition de matériel comme les caissons de déchèterie ont été réalisés par le SITREVA.

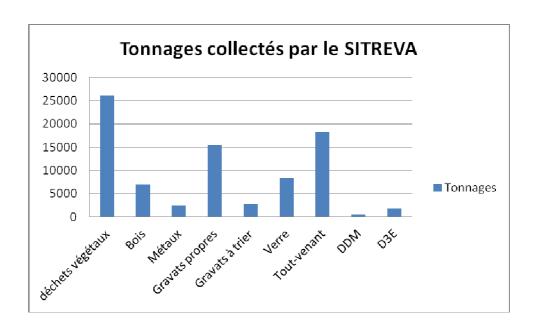
3- Le centre de tri a reçu 15 036 tonnes de produits valorisables issus des collectes sélectives, des déchèteries, et des points d'apport volontaire pour les journaux magazines soit une hausse de 0,65 % par rapport à 2010.

	Collectes sélectives	Cartons déchèteries	Journaux magazines
Tonnages 2011	13 331	699	1006
Variation par rapport A 2010	- 0,21%	+ 7,04 %	+ 7.86 %

Les produits valorisés sortant du centre de tri représentent près de 14 908 tonnes : 11 937 tonnes en recyclage matière et 2 971 tonnes en valorisation énergétique (refus de tri incinérés au centre de valorisation énergétique de OUARVILLE).

4- Le centre de regroupement des déchèteries

Situé dans le secteur de Gousson à Rambouillet il permet de regrouper les encombrants, les D3E, les déchets ménagers dangereux, les piles, les métaux, le bois et les déchets végétaux.



Les produits collectés sont ensuite expédiés dans des centres de valorisation selon le tableau ci-dessous :

Produits	Tonnages	Variation par rapport à 2009	Prestataires traitant les produits
Déchets végétaux	26 037 tonnes	+ 6,33 %	Compostage SITREVA Traitement par prestataires: ZYMOVERT, COMPOST SUD, COMPADRUE, SEDE, VALORISOL
Bois	6 988 tonnes	+ 11,38 %	Bois 2 r CEL, PAPREC RECYCLAGE
Métaux	2 409 tonnes	- 9,64 %	QUENTIN, SFE, METALUFER, MENUT
Gravats propres	15 542 tonnes	+ 16,47 %	STAR, SPAC LTG, CHEZE
Gravats à trier	2 774 tonnes	+ 13,64 %	CHEZE
Verre	8 317 tonnes	- 2,92 %	Saint-Gobain
Tout-venant	18 216 tonnes	+ 5,45 %	SITREVA 5 065 tonnes valorisées au centre de valorisation énergétique d'OUARVILLE Et 13 151 tonnes en enfouissement
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	525 tonnes	- 2,31 %	SITREVA
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	292 337 appareils électriques et électroniques usagés Soit 1 818 tonnes	Appareils électriques : + 40 % Tonnages : + 17 %	Partenaire ECO-SYSTEMES depuis 2008

Il faut remarquer que les prix de ventes des matières recyclées continuent d'augmenter (+34% par rapport aux prévisions).

Le rapport d'activités établi par le SITREVA est consultable aux services administratifs du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

LES FINANCES

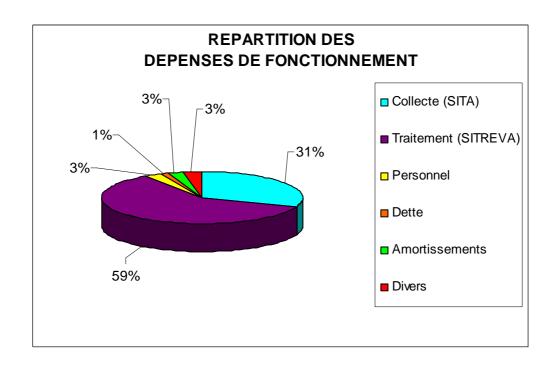
Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a retrouvé un équilibre financier. La maîtrise des coûts permet encore d'améliorer cet équilibre et de baisser de nouveau la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour atteindre un taux moyen de 8,04 % pondéré suivant le lissage en cours par commune.

1 – Le compte administratif

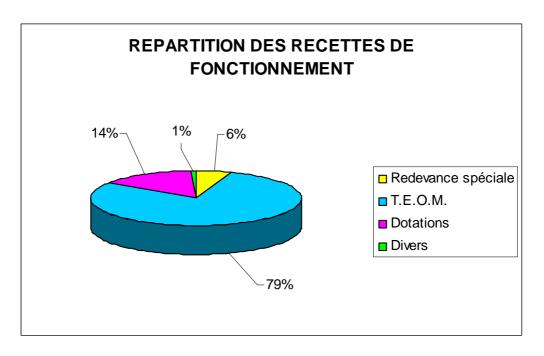
Le compte administratif de l'année 2011 est le suivant :

1-1 Section de fonctionnement :

Dépenses	13 657 293,26 €
Recettes	14 093 396,11 €
Excédent reporté	2 414 309,57 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	2 850 412,42 €
Les principales dépenses se répartissent comme suit :	
- contrat pour la collecte des ordures ménagères	4 190 577,00 €
- coût du traitement se décomposant :	
➤Traitement des collectes	4 526 399,90 €
➤Traitement des apports	1 263 871,45 €
➤ Participations aux frais fixes et aux frais de	
structure du SITREVA	2 158 228,52 €
- frais de personnel du SICTOM	426 983,19 €

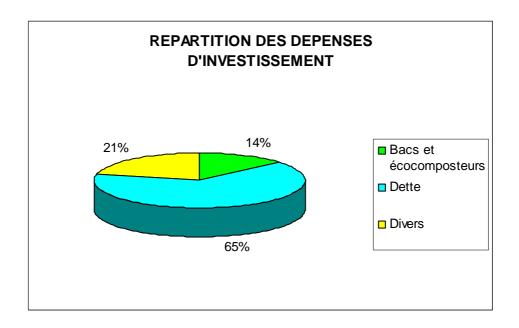


Les recettes sont constituées par :



1-2 Section d'investissement :

Dépenses	775 898,03 €
Recettes	1 205 728,07 €
Déficit reporté	809 366,56 €
Résultat de l'exercice : DEFICIT	379 536,52 €



Les principales dépenses de l'année se répartissent comme ceci :

- L'acquisition de bacs et d'éco-composteurs (105 868,23 €)
- le remboursement de la dette (503 523,26 €).
- le renouvellement du parc vieillissant des compacteurs

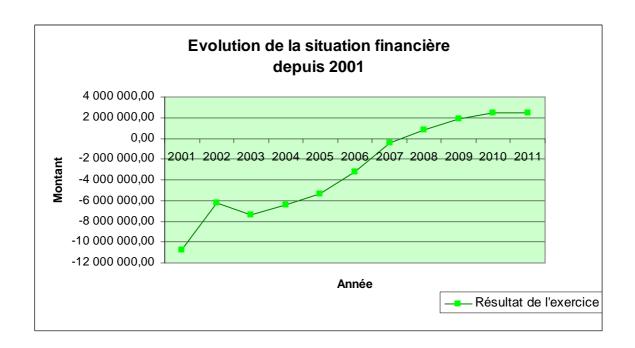
Il faut noter que le SICTOM s'est doté d'un nouveau véhicule pour les travaux de la régie de bacs, il s'agit d'un MASTER RENAULT nouvelle génération.

Le SICTOM s'est aussi doté d'un nouveau photocopieur XEROX multifonctions. Une machine à laver a été acheté pour assurer l'entretien des vêtements de travail des agents.

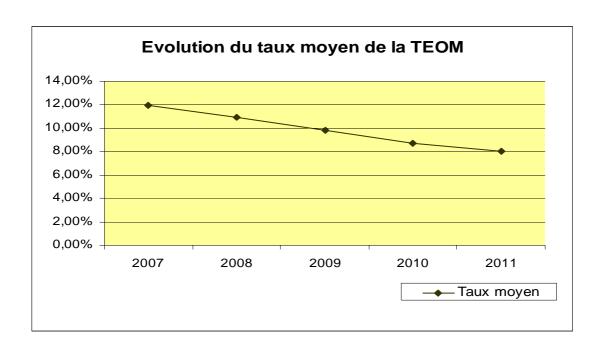
1-3 Evolution de la santé financière :

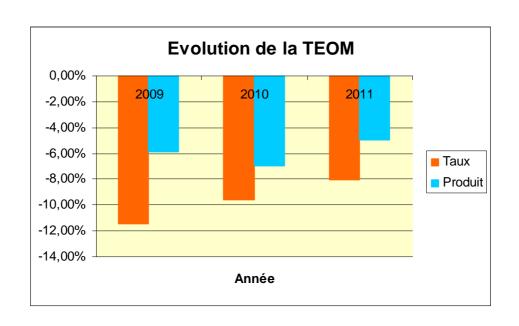
L'exercice 2011 s'est soldé par un **excédent global de 2 470 875,90 €** se répartissant :

Section de fonctionnement	+ 2 850 412,42 €
Section d'investissement	- 379 536,52 €



Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution du taux moyen de la TEOM, le taux varie selon les communes en raison du lissage.





2 – La redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Le principe de cette redevance est de s'adapter pour la collecte et le traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités qui ont un volume spécifique de déchets supérieur aux ménages.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Il est instauré un contrat avec chaque entité collectée de mise à disposition de bacs dont le litrage est adaptés à la production de déchets. La facturation se fait au volume ainsi collecté multiplié par le nombre de collectes. Les tarifs de redevance spéciale sont votés par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

Cette année 2011 a été marqué par une nouvelle baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cependant les tarifs de la redevance spéciale ont augmenté à cause de la révision des prix des contrats de collecte qui sont en hausse.

Il y a cette année encore un équilibre entre les entreprises cessant leur activité ou résiliant le contrat de redevance spéciale et de nouvelles entreprises qui sont devenues clientes.

Pourtant, la recette de la redevance spéciale s'élève à 783 899 € soit une baisse de 7,79 % néanmoins à attribuer à un reliquat de factures de l'année 2011 qui sera imputé sur l'exercice 2012, suite à un problème informatique.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – L'activité du service "administration générale"

L'activité de ce service est variée. Il assure principalement le standard (réception des appels, réclamations, prises de rendez-vous, accueil des personnes), la gestion du courrier, l'organisation des comités syndicaux, des bureaux et des diverses commissions, d'autres missions diverses et variées.

Au cours de cette année, 4 261 courriers ont été reçus et 602 ont été envoyés (pour comparaison en 2010 : 4 686 courriers ont été reçus et 1 509 courriers ont été envoyés.)

Le comité syndical a tenu 5 réunions et 28 délibérations ont été prises.

Le C.I.G. de la Grande Couronne a mis en place un groupement de commandes pour les opérations de reliure des actes administratifs. Désormais, les feuillets doivent être reliés par un relieur professionnel. La reliure assure une conservation pérenne des documents.

Ce type de reliure est uniquement réalisé par des ateliers de reliure professionnels qui doivent :

- assembler les actes par couture,
- répondre à des règles précises en matière de conditions d'intervention,
- utiliser des matériaux spécifiques à chaque étape de la mise en forme du registre,
- avoir des pratiques professionnelles conformes aux instructions énoncées par le Service Interministériel des Archives de France consultables sur le site des Archives de France.

La participation de ce groupement présente un intérêt financier et assure d'être en conformité avec la réglementation en vigueur et d'assurer une conservation optimale d'actes à forte valeur administrative et patrimoniale. Le syndicat a donc délibéré pour adhérer à ce groupement de commande qui se mettra en place en 2012.

La vieille benne à ordures acquise en 2003 par le SICTOM de la région de Rambouillet a été vendue aux enchères, elle a trouvé preneur pour la somme de 3 000 euros.

2– Les marchés publics

Des consultations ont été lancées pour :

- L'acquisition de caissons amovibles neufs pour un porteur de type Ampliroll,
- le remplacement de deux compacteurs,
- La fourniture de carburant,
- Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour les déchets végétaux,
- Marché de collecte des déchets végétaux en point d'apport volontaire,
- L'acquisition de bacs et colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers

lot 1 : bacs et pièces détachées

lot 2 : colonnes d'apport volontaire

Le détail des marchés souscrits au cours de l'année 2011 :

N° du marché	Objet du marché	Entreprises attributaires
03/2011	Acquisition de caissons amovibles neufs pour un porteur de type Ampliroll	Société CMMI
04/2011	Fournitures de carburant	Infructueux
05/2011	Acquisition de 2 compacteurs	Société PRESSOR
06/2011	Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour les déchets végétaux	Attribué en 2012
07/2011	Collecte des déchets végétaux en point d'apport volontaire	Société SITA
08/2011	Acquisition de bacs et colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers	Attribué en 2012, Lot 1 infructueux

3- Le personnel

Deux agents ont réussi leur examen professionnel d'agent de maîtrise.

Deux agents ont été concernés par un avancement d'échelon au cours de l'année

Deux agents se sont mis en disponibilité dans le courant de cette année et un des postes n'a pas été remplacé.

L'ensemble des agents ont suivi 40 jours de formation au cours de l'année 2011 dont 19 jours pour la préparation à examen professionnel ou concours de la fonction publique.

Deux agents ont suivi la formation gestes et postures sur 2 jours. L'agent Chargé de la Mise en Œuvre (A.C.M.O) a suivi une journée de formation obligatoire pour sa fonction.

L'absentéisme représente 127 jours pour l'année 2011 (par comparaison : 211 jours en 2010.)

Dans le cadre de l'assurance statutaire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a également adhérer au contrat groupe de prévoyance – maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale en 2010, ce qui a permis d'avoir une meilleure couverture à un taux plus avantageux II a été choisi l'option 2 – Indemnités journalières, Invalidité avec une participation de 25 % du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011 impacte fortement le contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale qui garantit aux agents de la collectivité les pertes de traitement en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

Afin de sécuriser le régime en place et de contenir l'augmentation de la cotisation, des modifications ont été nécessaires qui consistent à prendre en compte, dans le calcul de la rente, le pourcentage d'invalidité retenu par le CNRACL (caisse de retraite).

Les rentes d'invalidité et de perte de retraite seront ainsi proportionnelles et progressives jusqu'à 50 % de taux d'invalidité CNRACL et versées dans leur totalité au-delà de 50 %.

Ainsi, le taux de cotisation passe de 1,48 % à 1,56 % ce qui représente un impact financier annuel d'environ 30,00 € pour le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET. Cette augmentation représente une hausse mensuelle de 1,00 € pour chaque agent. Le SICTOM a donc délibérer pour que la couverture des agents se poursuive en 2012 et pour l'ajustement des cotisations.

L'ENVIRONNEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire pour les communes et collectivités ayant des actions dans ce sens. C'est ainsi qu'ont été développées plusieurs de ces dernières en 2011 :

1- Publication du nouveau journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"

Cette année a vu la parution des 2 premiers numéros du nouveau journal semestriel du SICTOM intitulé "Pou'belle la vie". Ce journal parle des activités du syndicat et apporte de multiples informations sur le tri des déchets, et plus largement sur l'environnement et le développement durable. Distribué à 42 000 exemplaires, c'est un outil de communication direct avec les usagers à qui il est demandé de participer dans le cadre des collectes sélectives.

2- Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET possède son site Internet qui permet aux administrés de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil est toujours très utile lors des intempéries car il a permis d'informer l'administré sur l'organisation des tournées et les rattrapages de collecte en temps réel. Durant ces périodes, le site a été très souvent visité. Cet outil de communication est très important pour donner des informations ponctuelles aux usagers. Il y a eu 22 900 connexions durant l'année 2011 soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année 2010.

3- Communication dans les écoles et les centres de loisirs, visite des outils

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET continue à développer des actions de sensibilisation au tri en organisant des animations/formations dans les écoles et des visites de centre de tri. Ainsi, en 2011, 5 écoles ont été visitées représentant 25 classes pour 632 élèves et 649 personnes dont une majorité d'élèves ont visité le centre de tri.

4- Manifestations organisées par les communes

Les ambassadeurs de tri sont également présents lors de manifestations dans les communes et les kermesses d'écoles où ils organisent des jeux en rapport avec le tri des déchets, le compostage.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est partie prenante dans les opérations "Nettoyons la nature" initié par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse depuis 2010. Ces opérations se déroulent sur 2 week-ends fin mars.

Il est mis à disposition des bacs à des points prédéfinis entre les communes ou les communautés de communes et les services du SICTOM, la collecte s'effectue le lendemain de l'opération. Cette manifestation s'est soldée, pour cette année, par la participation de 15 communes du SICTOM (sur 21 au total), une centaine de m³ de déchets divers ont ainsi été collectés.

Des animations des ambassadeurs du tri ont été effectuées avec les classes des communes concernées : 10 écoles ont été visitées représentant 36 classes et plus de 800 élèves.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM est souvent partenaire soit avec l'équipe des ambassadeurs de tri, soit la mise à disposition de bacs ou de bennes.

Le SICTOM accompagne les communes lors d'implantation de camps de gens du voyage, de nouvelles bennes conçues spécialement pour eux vont être commandées courant 2012.

5- Contrôles de collectes

Les ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de collecte. Cette opération s'effectue avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant "TRI NON CONFORME" et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant "BRAVO TRI CONFORME" afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

Les contrôles de collecte sont de plus en plus fréquents. Cette année, il y a eu 131 contrôles en emballages et 23 contrôles en verre ce qui représente 15 684 bacs qui ont été vérifiés, 4 120 bacs soit 26,27% étaient déclarés non conformes (35,67 % en 2010) dont 3 895 bacs pour l'emballage et 225 bacs pour le verre. Ces différents contrôles ont permis d'améliorer de façon importante la qualité du tri qui est passée de à 84,05 % à 87,06 % (Pour information : 78,69% en 2009). Cela a une répercussion directe sur les reversements d'ECO EMBALLAGE et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri.

Le collecteur effectue des refus de bacs lorsque le bac est manifestement non conforme.

LE SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET
A LE SOUCI PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT.
IL PARTICIPE A SA MESURE A TOUTES LES ACTIONS
PERMETTANT DE REDUIRE, RECYCLER ET VALORISER LES DECHETS